## Collége de Verdun.

Numéro d'inventaire : 2003.00454

Auteur(s): H. Delesalle

Louis Maggiolo

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Lallemant

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1870 (vers)

**Description**: Feuillet imprimé formant livret. **Mesures**: hauteur: 274 mm; largeur: 217 mm

**Notes** : Collège de Verdun "en régie au compte de la Ville". Prospectus non daté, signé du Principal H. Delesalle et du Recteur E. Maggiolo. Historique, matières enseignées, trousseau et prix de pension. "Collège de plein exercice avec un enseignement conforme à celui des

lycées."

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Verdun Nom du département : Meuse

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4 **Lieux** : Meuse, Verdun

1/4

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

ACADÉMIE DE NANCY.

# COLLÉGE DE VERDUN

(En régie au compte de la Ville).

## BUREAU D'ADMINISTRATION.

MM. DE BEAUPIN-BEAUVALLON \*\*, Sous-Préfet, officier d'Académie, Président.
BENOIT \*\*, Maire, officier d'Académie, Vice-

Président.

BUVIGNIER \*, 1er Adjoint, Secrétaire.

MM. L'abbé BARROIS, Curé de la Cathédrale.
 BAUDOT, Avocat, Membre du Conseil Municipal.
 MADIN \* Docteur, Médecin du Collége.

Le Collége de Verdun, qui compte trois siècles d'existence (1) et dont la population dépasse celle d'une quinzaine de Lycées, présente aux familles, par sa situation éminemment salubre, non moins que par la sévérité des principes et par la force des études, toutes les garanties qu'elles peuvent désirer pour la santé, le bien-être et l'avenir de leurs enfants.

Cet établissement renferme quatre salles d'études et cinq dortoirs tous parquetés, parfaitement aérés; de plus cinq cours spacieuses; les deux plus grandes sont plantées d'arbres et entourées de préaux couverts.

Le Collège de Verdun étant en régie, son administration reste complètement étrangère à toute idée de spéculation et de profit; et c'est exclusivement dans l'intérêt des élèves de cette maison que la Ville emploie le produit des rétributions, à part tous les sacrifices qu'elle s'impose chaque année pour le maintien et l'accroissement de sa prospérité.

Objet d'une sollicitude toute paternelle, l'établiseement fréquemment visité par les autorités municipale et universitaire, est dirigé par le Principal, sous la surveillance duquel sont placés tous les services.

### ÉDUCATION. --- DISCIPLINE.

Un aumonier, choisi par Monseigneur l'Evêque du diocèse, et spécialement attaché à la maison, consacre tous ses soins à la direction spirituelle des élèves. Outre les exercices religieux à la chapelle, il fait aux quatre divisions du Collége des conférences qui donnent lieu à des compositions périodiques et à des prix annuels. Il fait également aux jeunes enfants des catéchismes pour les préparer au grand acte de la première communion.

Les pensionnaires, les demi-pensionnaires et les externes surveillés sont soumis à une discipline régulière et soutenue, mais tempérée par des formes bienveillantes. La Direction se propose surtout de leur faire contracter l'habitude de la subordination, principe nécessaire de toute société, et de développer en eux le sentiment du devoir, source féconde de toutes les grandes choses.

<sup>(1)</sup> Le Collége a été fondé en 1570 par Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun, sur le vaste emplacement où s'élèvent aujourd'hui les nouveaux bâtiments et leurs nombreuses annexes, de construction beaucoup plus récente, (chapelle, parloir, infirmerie, lingerie, etc.) (Voir Etude sur Nicolas Psaulme par l'abbé Gabriel, p. 97 et suiv.)



## Exportar los artículos del museo Subtítulo del PDF

Une surveillance attentive suit partout les élèves et ne les perd jamais de voe. Les maitres, qui vivent an milieu d'eux, ne les quittent que pour les laisser aux mains de leurs professeurs. Du reste, ils assistent à leur tavauil comme à leurs jeux et dirigent leurs promonades. Ces excretices ont lieu le jeudi et le dimanche pendant Phiver, et en déc, presque tous les jours après les souper.

Toit élève interns doit les parents s'habitent pas la ville doit y avoir un correspondant, c'est-ò-dire une perionne chibice par la famille et agréée par le Principal. Ce correspondant représente les parients. Leis lettres adressées ans télèves doivent être affranchies et contre-signées aux l'enveloppe.

La sortie réglementaire à lieu que le deraiser dimanche de chappe mois, de 10 heures du matin à 8 heures du soir, mais seulement pour les élèves dont la conduisé et le travail ent éés mitifainants. Quant à la sortie exceptionnelle, il faut qu'elle soit méritée par l'inscription au tableau d'honseur. Les internes doivent toujours être accompagnés par leurs parents ou correspondants, ou par une personne de confiance. Il ne leur est permissons accun prétexte, de circuler seule es ville.

Les élèves pouvent recevoir tous les jours, soit à midi et demi, soit à quatre heures, les visites de leurs parents ou correspondants, nissi que des prevounes monies de l'untorisation de la famille. Toute autre relution leur est interdite.

#### SOINS PHYSIQUES.

Le bien-être matériel des élèves n'a pas échappé aux soins attentifs de l'administration. Elle a cenfié la nourriture, l'infirmerie, la lingerie à trois Sœurs de la Doctrine Chrédienne, que secondent des gens de service dans leurs attributions. Ces religieuses prodignent à tous les élèves, et en particulier aux plus jeunes, les soins les plus dévoués et tout maternels. Un habile Docteur-Médecia, attaché à l'émblissement, y fait une visite par jour; le Principal y assiste avec

#### ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Le Collège de Verdun est de plein exercice.

L'enseignement conforme à celui des Lycées, y est donné par des professeurs que recommandent à la fois leurs grades, leurs útives universitaires, ainsi que leur apitude et leur longue expérience. Il comprend toutes les études nécessaires pour conduire les jeunes goas, par la voie la plus sûre, au baccalauréat des-sciences et aux écoles du gouvernement.

En debors des classes failes par les professeurs, des conférences sont établies dans le but d'assurer le succès des élèves aux examens qu'ils sont appelés à subir.

#### ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

#### CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT ET COMITÉ DE PATRONAGE.

MM. BENOIT &, Maire, officier d'Académie, Président.

BUVIONIER &, 1" Adjoint, Vice-Président.
CICILE-BRION, 2" Adjoint, Scerétaire.
BOMPARD &, Commandant du gésie.
HOLTZ, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Indépendamment des études classiques proprement dites, le Collége de Verdun offre aux familles un Cours omplet d'études directement applicables et spécialement pratiques pour les jeunes gans qui se destinent à l'Agri-alure, au Coursecce et à l'Industrie. Cet enseignement prépare équément les supriants un buccalarriet és-aris,

anx carrières administratives et aux Ecoles vétérinaires, d'arts et métiers, etc. Il comprend 5 Cours depuis l'année préparatoire jusqu'à la 4° année.

Les dèveus y reçoivent, outre l'enseignement solide et approfendi de la langue française, des setions suffisantes et surtout pratiques de littérature et de style. Il y étudient spécialement, au point de vue de leurs applications les plus révipentes et les plus essentielles. l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, la Mécanique, la Géométrie descriptive, la Trigonométrie, les Sciences physiques et anterelles.

A cet enseignement principal se joignent des leçons de Giographio et d'Histoire, les éléments de la Morale, le Devic commercial, la Comptabilité, l'Agriculture, l'Arpentage, le Dessin graphique, les Langues vivantes, le Passin varistique et la Musione vocale.

#### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Deux classes sont également ouvertes au Collége pour les jounes enfants que leur âge et le manque de connaissances suffixates ne permettent pas d'admettre encore soit es 8°, soit en année préparatoire. Des maitres spéciaux, hévivetés, sont chargés de la discretion de ces deux classes.

Le programme de cus classes comprend la Lecture, l'Ecriture, la Récitation avec explication des mots et des phrases, l'Orthographe usuelle, les promiers éléments de la Grammaire françaine, le Calcul (les quatre règles esseignées par la prasépue). Il Histoire-Sainte, le Catéchisme et la Géographie.

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

L'établissement possède un riche cabinet de Physique, un laboratoire de Chimie et d'importantes collections

L'établissement possède un riche cabinet de l'hysique, un laboratoire de Chimie et d'importantes cellections pour l'Histoire naturelle.

Tous les trois mois, les parents des élèves, tant internes qu'externes, reçoivent du Principel une note détaillée sur la santé, la conduite, le travail et les progrès de leurs enfants. Le Principal donne en outre communication aux familles, quand elles lo détirent, des rapports quotifiens et hébonadaires qu'il requit des divers fonctionnaires de l'établissement.

Les parents sont invités à ne jamais laisser à leurs enfants ni nomnes d'argent, ni objets précieux. L'argent destiné à leurs mouns plaisirs deit ûtre déposé cutre les mains de l'Econome, Sarveillant général, qui le leur distribue d'après la proportion fixée par la famille.

Tout d'étre des frourir, en autrant na Goldège, un certificat de vaccine et un gertificat d'études et de bonne conduite, s'il vient d'un autre établissement.

#### TROUSSEAU.

1 Tunique,
2 Gilete,
2 Fastalons de drap, dont 1 d'uniforme,
3 Pantalons d'été,
1 Képi d'uniforme,
2 Caleçons,
3 Paires de draps,
6 Essuie-mains,
12 Servicites de table,
12 Chemises,
2 Blonses,
18 Moschoirs de poche,
3 Cravates,

12 Paires de bas ou chaussettes,
3 Paires de chaussures,
6 Bonnets de nuit ou serre-tête en toile,
2 Convortures,
1 Matelas de 1° 90 sur 0° 86,

1 Matchas de l'au par u. cu,
1 Traversia,
1 Tapis de lit, cotonnade, couleur chamois.
1 Édradon avec housee, couleur chamois,
1 Descente de lit,
3 Brosser (pour les habits, la tête et les dents),
2 Peignes,
1 Couvert, 1 verre,
1 Couteau de table.

Tous ces objets doivent être marqués du Nº de l'élève.

En quittant le Collège, les élèves reprennent leur trousseau et laissent, pour le service de l'infirmerie, six serviettes et les essuie-mains.

L'uniforme est obligatoire pour tous les pensionnaires et demi-pensionnaires.

## PRIX DE LA PENSION ET DES FRAIS D'ÉTUDES.

Observation importante. — Il n'y a plus, comme antérieurement, aucuns frais supplémentaires. L'Administration les a tous supprimés. Ainsi, instruction, nourriture, blanchissage, entretien du linge, leçons de gymnastique et d'exercices militaires, soins du médecin, fournitures classiques, rétribution pour les domestiques et le coiffeur, etc., tout est compris dans le prix net de la pension (Voir le tableau ci-dessous).

Les familles pourront donc évaluer d'une manière précise le sacrifice qu'elles ont à s'imposer annuellement. — Toute dégradation faite par un élève est à sa charge.

PENSION.						DEMI-PENSION.						
ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.		ENSEIGNEMENT SPÉCIAL EL PRIMAIRE.			ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.			HI (	ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.			
Classes supérieures.	Grammaire et élémentaires.	5° et 4° année.	2 et 1re année.	Préparatoire et primaire.	Cla		Grammair et élémentaire	40	, 5°, 2° et 4 année.		éparatoire et rimaire.	
600 fr.	550 fr.	550 fr.	525 fr.	473 fr.	525 fr. 500 fr		500 fr.	an sea	50) fr.		250 fr.	
netionnaire.	SEIGNEMENT	CLASSIQ	UE. semo	EXTER	phonb	shodd	MENT SPÉC	CIAL E	T PRIMAI	semen	x famill compli- los par	
Classes supérieures.	Gramm 4°, 5° e		Elémentaire 7º et 8°.	s 4º et		2º et 1re année.		Année préparatoire.			Cours primaire.	
Libres. Surveil	llés. Libres. Su	rveillés. Li	bres. Surveil	lés. Libres. Su	rveillés.	Libres.	Surveillés.	Libres.	Surveillés.	Libres.	Surveille	
120 fr. 240 f	r. 100 fr. 2	200 fr. 8	80 fr. 140 f	r. 80 fr.	160 fr.	50 fr.	100 fr.	50 fc.	60 fr.	25 fr.	50 fr.	

Ces prix sont payables par dixièmes et d'avance au commencement de chaque trimestre, savoir : 3/10 pour octobre (depuis la rentrée), novembre et décembre; 3/10 pour janvier, février et mars; 4/10 pour avril, mai, juin, juillet et août (jusqu'aux vacances).

Tout trimestre commence est dû en entier, quel que soit le motif de la sortie de l'élève.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Principal.

Vu et approuvé : oco I I

Le Recteur,

E. MAGGIOLO.

Le Principal du Collège,

H. DELESALLE.

Verdun, Imprimerie de LALLEMANT.

